



NATIONS UNIES

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (« Mécanisme ») a été créé le 22 décembre 2010 par le Conseil de sécurité de l'ONU pour continuer à exercer les compétences, les droits, les obligations et les fonctions essentielles du Tribunal pénal international pour le Rwanda (« TPIR ») et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (« TPIY ») une fois leurs mandats respectifs arrivés à échéance.

ALLOCUTION

PRÉSIDENT

(Exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

Arusha, La Haye, 6 juin 2018

Allocution devant le Conseil de sécurité de l'ONU

**M. le Juge Theodor Meron,
Président du Mécanisme international appelé à exercer
les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux
6 juin 2018**

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi de prendre une nouvelle fois la parole à cette tribune pour vous faire part de l'avancement, au cours des six derniers mois, des travaux du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, et c'est un grand plaisir de le faire sous la présidence de la Fédération de Russie.

Je souhaite saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude aux membres du Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les tribunaux internationaux pour les efforts qu'ils consacrent au Mécanisme et la grande attention qu'ils lui accordent, en particulier dans le contexte du récent examen des progrès réalisés par le Mécanisme dans l'accomplissement de sa mission. Je remercie les membres du Groupe de travail pour leur soutien sans faille et tout particulièrement le Pérou, pour la compétence avec laquelle il dirige le Groupe.

Enfin, pendant la période considérée, le Bureau des affaires juridiques a continué de fournir une aide essentielle au Mécanisme, et je tiens à remercier vivement le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'ONU, M. Miguel de Serpa Soares, le Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques, M. Stephen Mathias, ainsi que tous leurs collègues pour les contributions importantes qu'ils apportent à nos travaux.

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Tél. Arusha : +255 (0)27 256 5376

Tél. La Haye : +31 (0)70 512 5691

Courriel : mict-press@un.org

Le Mécanisme sur [Facebook](#), [Twitter](#), [YouTube](#), [LinkedIn](#)

www.unmict.org



* * *

Monsieur le Président, Excellences,

Depuis ma dernière allocution ici-même en décembre dernier, un certain nombre d'évolutions majeures ont eu lieu au Mécanisme. Après la fermeture historique du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à la fin de l'année 2017, le Mécanisme, pour la première fois depuis sa création, a commencé à voler de ses propres ailes, sans le soutien des deux tribunaux qui l'ont précédé, et il s'est attelé à l'ensemble des fonctions résiduelles qui lui ont été confiées. Il a également assumé, pour la première fois, la pleine responsabilité de toute une série de services administratifs essentiels à l'accomplissement de son mandat, et a poursuivi ses travaux relatifs à un nouveau procès et à toute une série d'autres procédures, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des salles d'audience, pendant une période d'activité judiciaire particulièrement intense. Il convient de noter que le Mécanisme s'est acquitté de toutes ces tâches alors qu'il faisait face à des difficultés inattendues et sans précédent dues à des restrictions budgétaires, qui ont entraîné une réduction rapide des dépenses, la mise en œuvre de mesures de réduction des effectifs et la détérioration du moral du personnel.

La période considérée a donc été très difficile pour le Mécanisme à bien des égards. Pourtant, le Mécanisme — et en particulier son extraordinaire personnel — a fait preuve de résilience et de créativité, a fait face à de nouveaux risques opérationnels avec ingéniosité et intelligence et a continué à chercher de nouveaux moyens pour remplir au mieux son mandat. Ainsi, je voudrais remercier tout particulièrement le Greffier du Mécanisme, M. Olufemi Elias, et son équipe, pour la persévérance avec laquelle ils ont géré la situation budgétaire sans précédent du Mécanisme et ses très nombreuses conséquences pour l'institution. Et je tiens à saluer les travaux réalisés par les autres juges qui ont permis d'aboutir à autre résultat important : l'adoption, en avril, d'une version révisée du Code de déontologie des juges du Mécanisme, qui contient désormais une procédure par laquelle les juges eux-mêmes peuvent être amenés à répondre d'une violation des principes énoncés dans le Code. Cette avancée importante montre, une fois encore, que le Mécanisme est attaché aux meilleures pratiques et qu'il a à cœur d'être un exemple en matière d'obligation de rendre compte dans tous les domaines.

* * *

Ce n'est là qu'un exemple d'étape importante franchie au cours de la période considérée. Je serai bref pour la suite de mon allocution et n'aborderai que quelques-uns des points présentés de manière plus détaillée dans le rapport écrit que j'ai soumis le 17 mai dernier.

Au cours de la période considérée, le Mécanisme a continué d'avancer à grands pas pour ce qui est de l'exécution et l'achèvement de ses travaux judiciaires. Dans l'affaire mettant en cause Vojislav Šešelj, le procès en appel a eu lieu le 13 décembre 2017, et l'arrêt a été rendu le 11 avril 2018. Dans l'affaire concernant Radovan Karadžić, le procès en appel s'est tenu les 23 et 24 avril, c'est-à-dire plus tôt que ce qui avait été prévu en novembre dernier. L'objectif est de terminer cette affaire en décembre 2018, soit bien plus tôt que prévu précédemment.

Parallèlement, le nouveau procès en première instance dans l'affaire mettant en cause Jovica Stanišić et Franko Simatović avance rapidement ; la présentation des moyens à charge se poursuit. La procédure en



appel dans l'affaire concernant Ratko Mladić est également en cours ; l'Accusation et Ratko Mladić ont déposé leurs actes d'appel respectifs et élaborent actuellement leurs mémoires. La procédure en révision dans l'affaire concernant Augustin Ngirabatware se poursuit également, après le retrait et le remplacement de son conseil. Une audience dans cette affaire, qui devait initialement se tenir en février, est désormais prévue dans la seconde moitié de cette année.

Le Mécanisme est également saisi de très nombreuses autres questions judiciaires *ad hoc*, qu'il s'agisse de demandes portant sur des allégations d'outrage au tribunal ou de requêtes aux fins de modification des mesures de protection accordées à des témoins vulnérables. Comme je l'ai dit dans mon rapport écrit, il est à prévoir que de telles demandes judiciaires *ad hoc* continueront d'être présentées pendant un certain temps devant le Mécanisme.

Des progrès sensibles sont aussi réalisés dans un certain nombre d'autres domaines. S'agissant de l'exécution des peines, par exemple, au cours de la période considérée, le Mécanisme a transféré huit personnes condamnées, du centre de détention des Nations Unies à Arusha aux États chargés de l'exécution de leur peine : quatre au Sénégal et quatre au Bénin. Le Mécanisme poursuit ses efforts concernant l'exécution des peines visant les dernières personnes condamnées dans les deux divisions du Mécanisme, et notre objectif, sous réserve de la coopération des États, est d'assurer cette année le transfèrement de toutes les personnes définitivement condamnées, qu'elles soient actuellement détenues au centre de détention des Nations Unies à Arusha ou au quartier pénitentiaire des Nations Unies à La Haye. Cette réalisation, si elle a lieu, représenterait une étape importante vers l'accomplissement de notre mandat dans ce domaine. Le Mécanisme remercie les États Membres sur le territoire desquels des condamnés purgent actuellement leur peine, ou qui envisagent d'en accueillir, pour leur soutien essentiel.

Au cours de la période considérée, des avancées majeures ont également été réalisées dans le domaine de la gestion des archives : en effet, le dernier lot, très volumineux, de dossiers physiques et numériques a été transféré du TPIY au Mécanisme, et les dossiers physiques du TPIR ont été déménagés vers les locaux réservés aux archives spécialement construits à Arusha. Pendant toute la période considérée, le Mécanisme a continué d'œuvrer en faveur d'un accès plus large et plus aisé aux dossiers dont il a la garde, notamment en augmentant le nombre de dossiers judiciaires consultables dans les bases de données accessibles au public, et en fournissant un appui technique et des conseils pour d'importants projets externes comme le tout nouveau Centre d'information sur le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à Sarajevo, inauguré il y a à peine quelques jours. Dans la limite de ses ressources, le Mécanisme espère pouvoir appuyer des initiatives visant à développer plus avant de pareils centres d'information et de documentation sur le territoire de l'ex-Yougoslavie dans les prochains mois, conformément aux orientations que le Conseil de sécurité a données dans sa résolution 1966, et rechercher des moyens permettant d'améliorer la coopération du Mécanisme avec les autorités rwandaises, conformément à la résolution 2256 du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, le Mécanisme continue de s'acquitter d'autres fonctions résiduelles essentielles qui lui ont été confiées, qu'il s'agisse de prêter son concours aux juridictions nationales dans le cadre des efforts qu'elles déploient pour lutter contre l'impunité, ou de suivre les affaires renvoyées devant des juridictions nationales, ou encore de fournir des services essentiels pour la protection des témoins. Dans



l'exécution de toutes ces tâches, le Mécanisme s'efforce de respecter les normes les plus élevées et de gagner sans cesse en efficacité en se montrant innovant et créatif en toute chose.

Dans ce contexte, je tiens à dire combien le Mécanisme a apprécié le travail du Bureau des services de contrôle interne qui, en plus des audits qu'il mène régulièrement sur des aspects précis des opérations du Mécanisme, a effectué une évaluation plus globale sur la façon dont le Mécanisme a exercé son mandat pendant la période 2016 – 2017.

Nous nous réjouissons du fait que le Bureau a confirmé les réalisations du Mécanisme dans tous les domaines, depuis la préparation des procès jusqu'au renforcement de l'efficacité et de la rentabilité et la rationalisation des procédures dans les domaines clés. Nous lui sommes également très reconnaissant d'avoir formulé des observations et recommandations sur la façon dont le Mécanisme peut améliorer ses méthodes et ses travaux, notamment en renforçant la coordination entre ses deux divisions afin de consolider sa dimension d'institution unique, en restructurant les services administratifs afin de mieux répondre aux besoins de chaque division et en utilisant des outils propres à la gestion des ressources humaines afin de contrôler la parité des sexes.

* * *

Monsieur le Président, Excellences,

La justice internationale et le combat pour forger une culture de lutte contre l'impunité au niveau mondial ne porteront des fruits à long terme que si nous restons ouverts à de telles améliorations et nouveautés, et disposés à nous montrer créatifs pour résoudre les problèmes. Cela vaut tant pour mes collègues et moi-même au Mécanisme que, comme cela a été suggéré dans le cadre du débat public très constructif récemment organisé dans cette salle sous l'égide de la présidence polonaise, pour les membres distingués du Conseil eux-mêmes. Et cela sera seulement possible si nous continuons à travailler ensemble en demeurant indéfectiblement attachés aux principes essentiels qui sous-tendent non seulement la création du Mécanisme, mais plus généralement les travaux de l'Organisation des Nations Unies.

Pour cet engagement permanent et pour le soutien sans faille que les membres de ce conseil n'ont jamais cessé d'apporter au Mécanisme et aux efforts déployés plus globalement pour que s'impose le principe de l'établissement de responsabilités pour les violations graves du droit international, je vous remercie.
